

Séance plénière : Promouvoir le tourisme durable dans les Outre-Mer

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 28/03/2018

Saisine liée : [PROMOUVOIR LE TOURISME DURABLE DANS LES OUTRE-MER](#)

Formation de travail liée : [DÉLÉGATION DES OUTRE-MER](#)

Revoir la séance du 28 mars 2018

[Joëlle Prévot-Madère](#) et Jean-Etienne Antoinette présentent l'exposé des motifs du projet de résolution portant contribution du CESE aux assises des Outre-Mer porté par le Bureau du CESE.

Le projet d'avis "Promouvoir le tourisme durable dans les Outre-mer" est présenté par [Inès Bouchaut-Choisy](#) au nom de la [délégation à l'Outre-mer](#) présidée par [Jean-Etienne Antoinette](#)

Le modèle touristique ultramarin basé sur la recherche de massification et une offre commerciale de plus en plus concurrencée, montre à présent ses limites. Dans cet avis, le CESE plaide pour un tourisme durable et économiquement viable, qui réponde aux défis environnementaux et climatiques, en tenant compte de ses impacts actuels et futurs. Le CESE préconise de mettre l'identité culturelle et la richesse de la biodiversité des Outre-mer au cœur de leur stratégie. Pour cela, la formation, l'implication et la sensibilisation des populations sont essentielles à cette démarche. Le projet d'avis se fixe comme objectif de recenser les pistes permettant cette transition. Il s'agit d'identifier les outils et de créer les conditions de mise en place de stratégies futures car la transformation du tourisme Outre-mer ne se décrète pas et doit faire l'objet d'une préparation à long terme pour se formaliser en plans pluriannuels dans chaque territoire.